pass Culture & Saint-Lô Agglo

présentation du dispositif

mardi 23 mars 2021, 16h30

pass Culture

Introduction

1 - Eléments clés du dispositif

2 - L’application côté jeunes

3 - L’application côté pro

Introduction

1 - Eléments clés du dispositif

2 - L’application côté jeunes

3 - L’application côté pro

Une politique culturelle publique

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

La SAS pass Culture porte et développe le projet sous la tutelle directe du **Ministère de la Culture** et de la **Caisse des Dépôts et Consignation**.

pass Culture

Les objectifs du pass Culture :

1 - **Renforcer et diversifier les pratiques culturelles** des jeunes

2 - **Mettre à disposition des acteurs culturels** une plateforme de **mise en valeur** de leurs propositions

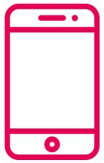

C’est une application géolocalisée pensée pour les jeunes de 18 ans et permettant de rendre toute la culture accessible.

Le pass Culture, c’est quoi ?

Une application…
Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur

… géolocalisée…
pour faciliter l’accès direct aux offres

… créditée de 300€…
un crédit culturel important

… destinée aux jeunes de 18 ans…
qu’ils soient scolarisés ou dans le monde professionnel

… utilisable pendant deux ans…
un temps long favorable à la curiosité

… pour toutes les expériences culturelles !
gratuites et payantes !

Le pass Culture, quelle démarche ?

Une méthode centrée sur les utilisateurs

Pour construire une plateforme **au plus près des usages et avec les usagers**

Les jeunes bénéficiaires

Les professionnels de la culture

Qui est éligible au pass Culture ?

Les acteurs culturels :
L'ensemble des personnes morales ayant un siège en France (avec un SIREN valide) proposant des activités éligibles.

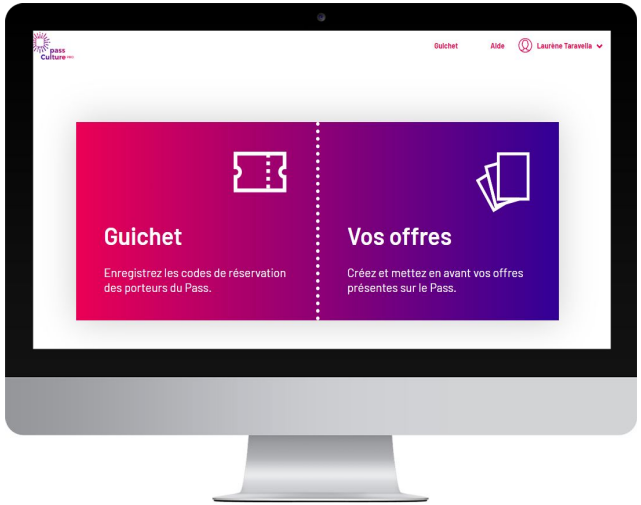

Les jeunes :
L'ensemble des personnes âgées de 18 ans résidant légalement en France depuis au moins un an.

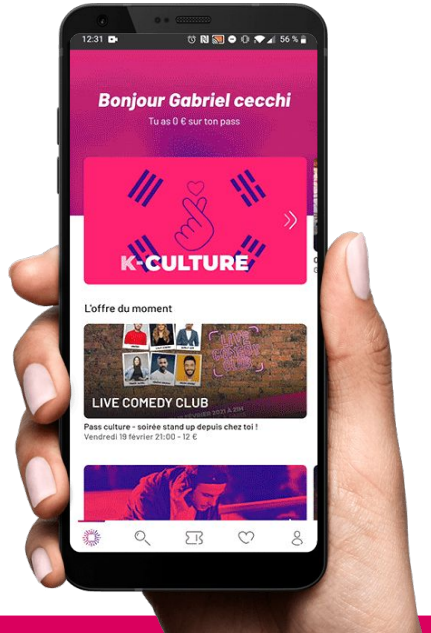

Quelles offres sont éligibles au pass Culture ?

places et abonnements

de spectacle vivant,
de cinéma,
de concert,
de médiathèque,
de festivals...

cours et ateliers

de danse,
de théâtre,
de musique,
de chant,
de dessin...

biens matériels

livres, BD, DVD,
disques, vinyles,
oeuvres d'art,
instruments de
musique...

biens numériques

jeux vidéo et musique
en ligne, SVOD et
ebooks, abonnements
à la presse en ligne

rencontres

avec les artistes,
conférences,
dédicaces,
répétitions de
spectacles,
découvertes des
métiers...

visites

de musées, de
lieux historiques,
de centres d'art...

De l’expérimentation à la généralisation

Aujourd’hui, pour être **éligible** au pass Culture, un jeune doit remplir **deux conditions** :

- être dans l’année de ses **18 ans**
- être **résident** de l’un des 14 départements d’expérimentation* .

Le jeune détenteur du pass Culture peut utiliser son pass chez tous les acteurs culturels proposant des offres, y compris hors de son département.

Demain, après la généralisation à l’ensemble du territoire prévue au printemps 2021, seule la condition de l’âge restera impérative.

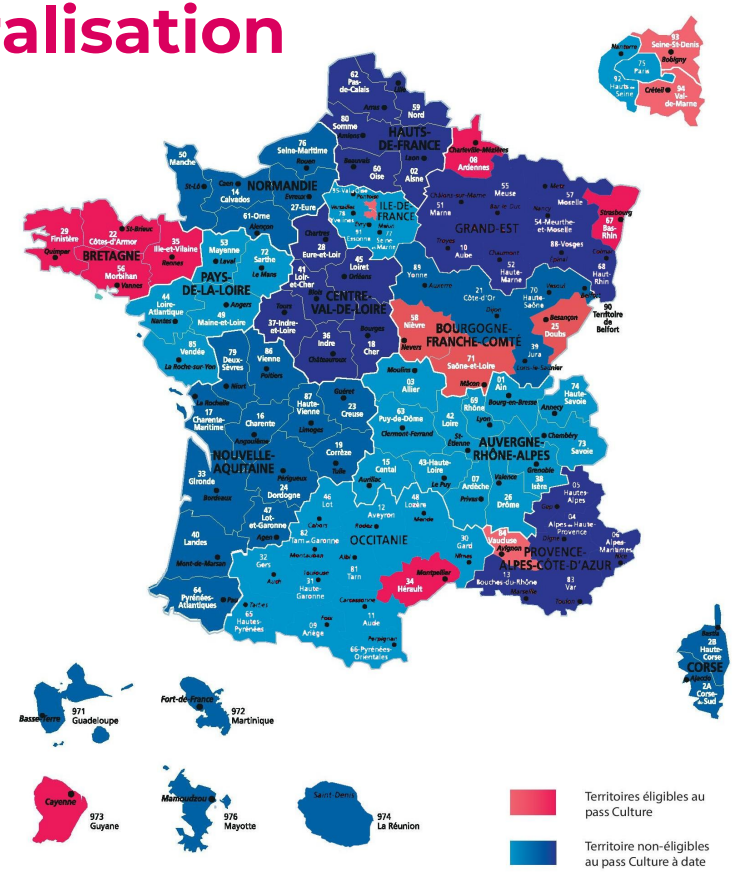

* Ardennes, Bas-Rhin, Finistère, Morbihan, Ille et Vilaine, Côtes d’Armor, Franche-Comté, Nièvre, Saône et Loire, Vaucluse, Hérault, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Guyane.

Les chiffres du pass Culture au 19/03/2021

Aujourd'hui sur 14 départements

147 014 jeunes inscrits
111 031 utilisateurs actifs (75%)

en région Bretagne, 88% des jeunes de 18 ans ont le pass Culture

5 056 lieux actifs
proposent des offres

979 949 réservations effectuées

78% d'offres **physiques**
22% d'offres **numériques**

10% d'offres **gratuites**

Généralisation du pass Culture

Quand ?

C’est pour bientôt ! Printemps 2021

Combien d’utilisateurs potentiels ?

835 000 jeunes éligibles, dont :

41.000 jeunes en Normandie

5160 dans la Manche

L’enjeu ?

Proposer un catalogue varié, de qualité et sans zone blanche dès l’ouverture aux jeunes

1 - Eléments clés du dispositif

2 - L’application côté jeunes

3 - L’application côté pro

L’application

https://app.passculture.beta.gouv.fr/

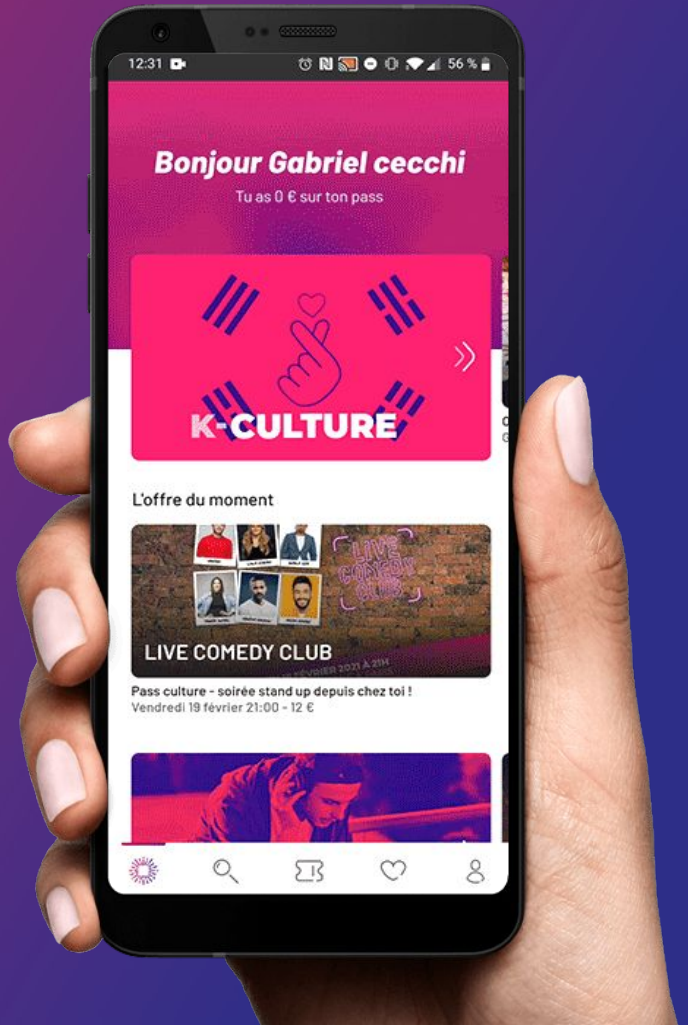

Atouts du dispositif pour les jeunes

- **Je ne connais pas l'offre**
  > outil d'information

- **La culture c'est pas pour moi**
  > offres pensées et/ou sélectionnées pour les 18-20 ans

- **Qu'est-ce qui est accessible autour de moi**
  > appli géolocalisée

- **J'ignore comment m'y prendre**
  > simplicité de réservation et autonomie

- **La culture c'est trop cher**
  > crédit de 300€ offert

1 - Eléments clés du dispositif

2 - L’application côté jeunes

3 - L’application côté pro

Création des offres sur le pass Culture

Création d'un compte sur pro.passculture.beta.gouv.fr (avec son SIREN)

Validation (après vérification) par le Chargé de Développement Territorial

Publication des offres par l'acteur culturel

Vérification post publication par les équipes du pass (respect des CGU)

Choix des offres mises en avant (sélection, notifications, Lettres d'info, Réseaux Sociaux,...) par le C.D.T en partenariat avec les acteurs culturels

Le portail pro “pC pro”

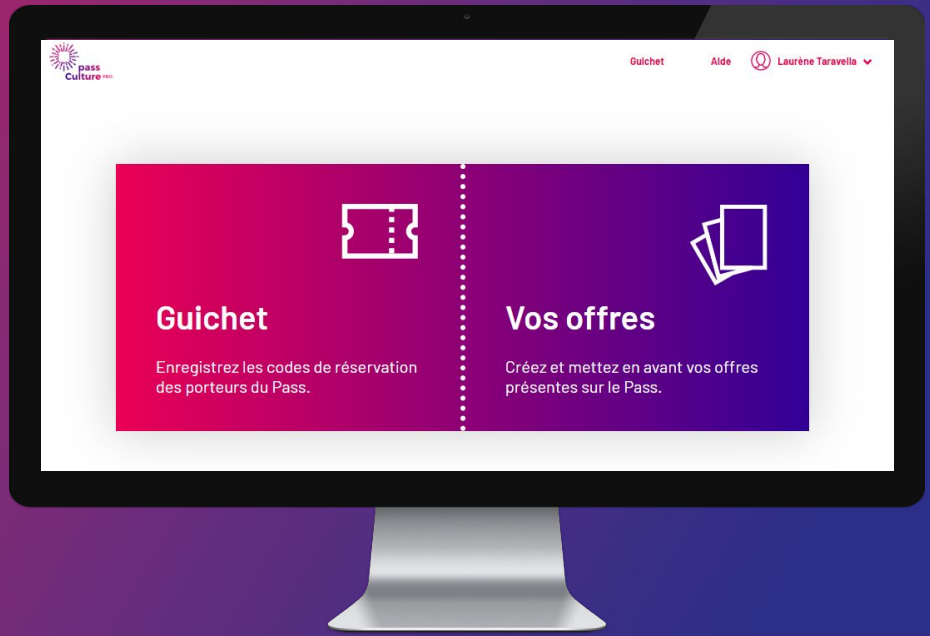

https://pro.passculture.beta.gouv.fr/accueil

En résumé

Bénéficiaires	• Un outil pensé pour les jeunes de 18 ans • Des propositions gratuites ou payantes, existantes ou pensées spécifiquement pour les utilisateurs du pass • Un pouvoir d'achat de 300€
Acteurs culturels	• Mise en avant des propositions locales • Un laboratoire pour toucher de nouveaux publics • Une plateforme numérique et publique à la disposition de tous les acteurs, quelle que soit leur taille
Collectivités territoriales	• Une plate-forme de mise en relation des citoyens et des services culturels locaux • Un outil exploitable par les structures socio-éducatives • Des données d'usage importantes pour la conduite de politiques publiques

Merci, place aux échanges !

Inscription et utilisation de la plateforme

https://pro.passculture.beta.gouv.fr/inscription

Le pass Culture, c'est quoi ?

Créer un compte professionnel

Présentation du pass Culture Pro

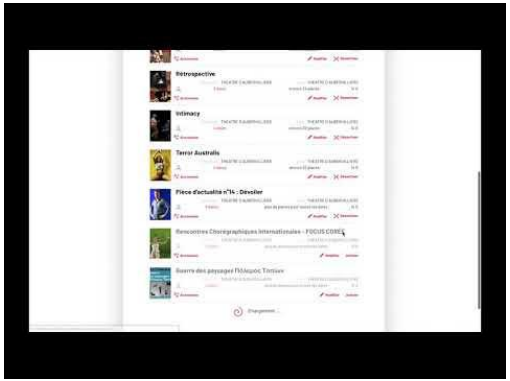

L’espace d’aide et de documentation

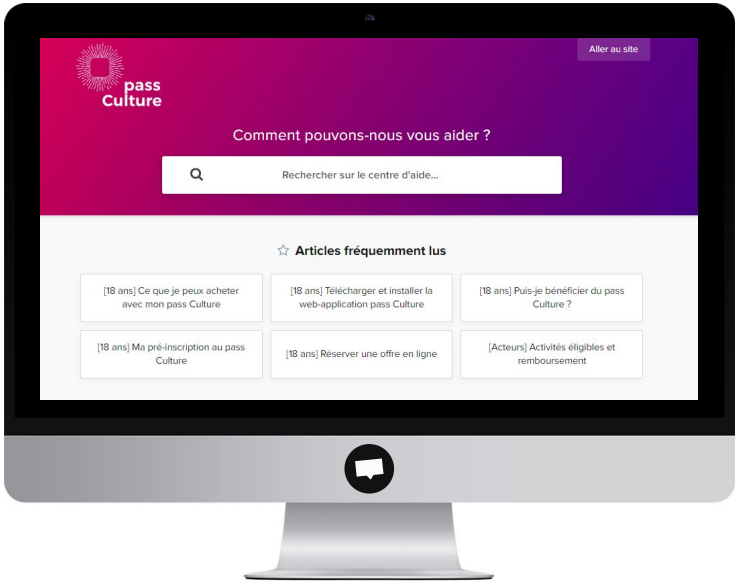

https://aide.passculture.app/fr/

- Créer un lieu
- Publier une offre physique
- La réservation d’une offre ou l’achat d’un bien physique
- Déterminer ses modalités de remboursement

Support et contact

Chargé de Développement Normandie :

Benjamin DURAND

benjamin.durand@passculture.app

07 86 43 82 77

📌 Retrouvez toutes les informations générales sur le site **pass.culture.fr**

📲 Suivez-nous via :

@passcultureofficiel

@pass_Culture

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

pass Culture

Le dispositif est géré par la SAS pass Culture, filiale de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations (banque des territoires).